

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 17

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17

Lausanne, le 1^{er} Septembre 1881.

XXVI^e Année.

SOMMAIRE. — L'organisation du génie en Suisse (*suite*), p. 385. — Les impressions d'un officier anglais, p. 398. — La chirurgie militaire, p. 393. — Bibliographie, p. 396. — Nouvelles et chronique, p. 397.

ARMES SPÉCIALES. — L'artillerie de campagne dans nos manœuvres d'automne, p. 401. — Le fusil Meyhoefer, p. 406. — Rapprochement des trois armes, p. 408. — Nécrologie, p. 411. — Nouvelles et chronique, p. 412.

L'ORGANISATION DU GÉNIE EN SUISSE.

III

Dans notre dernier numéro, nous avons donné la traduction d'un article de M. le capitaine Keller sur la réorganisation du génie. Voici la réponse qu'a faite, au nom de la société bernoise des officiers du génie, M. le major Frey. Elle a paru dans l'*Allgemeine Schw. Mil. Zeitung* des 9 et 11 juillet.

Réunis à Berne au nombre d'environ trente, les officiers bernois du génie ont discuté d'une manière approfondie les propositions de M. le capitaine Keller, et ils sont arrivés à des résultats totalement différents de ceux qui ont été admis par les officiers de la V^e division. Ils ont résolu d'en faire part à leurs camarades de l'arme et de suivre pour cela le même moyen, c'est-à-dire de les publier dans l'*Allg. Schw. Mil. Zeitung*.

Etant donnés les résultats obtenus depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, et surtout, en se plaçant au point de vue des officiers du canton de Berne, les résultats du rassemblement de la III^e division, la société bernoise du génie estime, à l'unanimité de ses membres présents, que l'organisation de l'arme à laquelle elle appartient répond suffisamment aux exigences actuelles. Elle ne fait d'exception que pour ce qui concerne les pionniers d'infanterie.

Sans pouvoir être considérée dans toutes ses parties comme un chef-d'œuvre accompli, cette organisation est cependant à même de satisfaire aux différents buts qu'on peut se proposer en temps de guerre, pourvu toutefois que l'on se pénètre de l'esprit dans lequel elle a été conçue et de la manière dont il doit en être fait usage, sans s'arrêter longuement à la forme et aux apparences extérieures.

Dans notre pays, qu'il s'agisse du domaine de la politique ou du domaine des choses militaires, on est trop souvent enclin à attribuer les fautes qui se commettent et les inconvénients qui se font sentir à une constitution ou à une organisation défectueuses plutôt qu'à tout autre cause. On réclame une révision au lieu de chercher à comprendre et à développer la loi dans le sens et dans l'esprit qui ont présidé à son élaboration.

1. En ce qui concerne les *compagnies de sapeurs*, les propositions des officiers du génie de la V^e division se rapportent bien moins à